

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Procès verbal

Le vendredi 18 avril 2025 à 09 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre-Henri SEGUIN

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémie SOLIGNAC

Ordre du jour :

- Délibération sur l'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale de Les Hermaux

Délibérations du conseil :

Allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale de Les Hermaux (N° DE_013_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen d'un projet d'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale des Hermaux par suite de la résiliation du bail emphytéotique au 31 mars 2024 de Mr Gérard Gely pour cessation d'activité.

Monsieur le Maire annonce qu'un géomètre expert est intervenu pour élaborer un plan de division afin de répartir équitablement l'ancien lot de Mr Gely Gérard.

Monsieur le Maire indique qu'un avenant aux baux emphytéotiques en cours sera établie par exploitant, les autres conditions restent inchangées.

Répartition

Avenant bail Boudon Jérôme
Parcelle A 491 d'une contenance de 1 ha 97 a 94 ca

Avenant bail Gely Vincent
Parcelle A 492 d'une contenance de 1 ha 95 a 01 ca

Avenant bail Seguin Pierre Henri

Parcelle A 493 d'une contenance de 1 ha 94 a 96 ca

Avenant bail Belot Brigitte

Parcelles A 494 d'une contenance de 1 ha 54 a 95 ca et A495 d'une contenance de 40 a 67 ca pour une surface totale de 1 ha 95 a 62 ca

Avenant bail Belot Agnès

Parcelle A 496 d'une contenance de 1 ha 94 a 81 ca

Avenant bail Reversat Benoit

Parcelle A 497 d'une contenance de 1 ha 97 a 32 ca

Avenant bail Gaec Vaissier

Parcelle A 202 d'une contenance de 1 ha 05 a 92 ca

Avenant bail Gely Hubert

Parcelle C 1093 d'une contenance de 1 ha 05 a 64 ca

Monsieur le Maire informe qu'il se charge de contacter le notaire qui est en charge de ces documents et qu'il sera chargé d'établir l'avenant. Les frais seront pris intégralement par **les exploitants agricoles**.

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur ces avenants, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Délibération : ajournée

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

